

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 06 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 06 février 2017 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mr BLACHIER Raphaël - Mme BLANC Jocelyne - Mme BREGEON Ségolène - Mr BUSSET Christophe - Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre - Mr CAVALLARO Vincent - Mr CHAPPAT Michel - Mme COURBON Béatrice - Mr FAURE Frédéric - Mr JOURDAIN Pierre – Mr ROCHE Alexandre – Mme SERAYET Michèle - Mr THOMAS Alain –

ABSENTS EXCUSES : Mr TEUMA Jean-Yves (pouvoir à Mr COMMUNAL-HAOUR Jean-Pierre) - Mr VAURE Alexandre (pouvoir à Mr BLACHIER Raphaël)

Secrétaire de séance : Mme BREGEON Ségolène

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'ACQUISITION D'UN FOUR POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision n°37/2016 concernant l'acquisition d'un four mixte électrique. Il propose de solliciter la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une demande de subvention.

Il présente le devis de la société Korol Equipement pour un montant de 5 690 euros HT. La dépense sera imputée au compte 2181 du budget communal 2017, ainsi que le devis de la société BUFFERNE concernant les travaux d'électricité nécessaires au branchement du four pour un montant de 859,50 € HT, cette dépense sera imputée au compte 2313.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette acquisition.

ADOPTE les propositions ci-dessus.

SOLLICITE auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention aussi élevée que possible.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour une demande de subvention auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tout document relatif à cette demande.

La séance est levée à 18 h 44.